

ÊTRE PARENT au jardin d'enfants



COLLABORATION entre le jardin d'enfants et la famille

Pour que les enfants puissent se plaire et se développer, il est important d'avoir une collaboration étroite entre la maison et le jardin d'enfants. La Loi sur les jardins d'enfants et la Réglementation du plan-cadre pour le contenu et les missions du jardin d'enfants insistent fortement sur ce point. Pour qu'une telle collaboration soit réussie, les parents et le jardin d'enfants doivent avoir des contacts étroits. Le contact a lieu tous les jours, lorsque les parents amènent et viennent chercher les enfants, et à travers les entretiens de développement et les réunions avec les parents.

Débuter

La première rencontre avec le jardin d'enfants est importante pour la famille comme pour le personnel. Le jardin d'enfants doit préparer le terrain pour que l'enfant et les parents se sentent rassurés et confiants dès le premier jour. Les enfants sont différents, et ne réagissent pas de la même façon quand ils commencent au jardin d'enfants. Certains se sentent rapidement en confiance dans un nouveau cadre, d'autres ont besoin de plus de temps pour s'y faire.

Au début, nous recommandons que l'enfant ne vienne que pour quelques heures au jardin d'enfants, avec l'un des parents ou les deux. Le nombre d'heures peut ensuite augmenter progressivement. Le jardin d'enfants préparera avec vous l'organisation des premiers jours. Il est important d'être présent et disponible pour l'enfant pendant cette période. Prévenez-nous toujours avant de partir. Dites à l'enfant que ce sont les employés du jardin d'enfants qui s'occuperont de lui quand vous ne serez plus là. Ceci aidera l'enfant à se sentir en sécurité et à vous faire confiance, ainsi qu'au personnel.

Beaucoup de jardins d'enfants souhaitent un entretien avec les parents immédiatement après les débuts de l'enfant au jardin d'enfants. Cet entretien aidera le jardin d'enfants à faire connaissance avec l'enfant. Vous pourrez y parler des besoins particuliers qu'a l'enfant. Ces





besoins peuvent concerner leur sommeil, leur alimentation et leurs intérêts, qui a le droit de venir chercher l'enfant, ou d'autres données que le jardin d'enfants doit prendre en compte. L'entretien permet aussi au jardin d'enfants de vous transmettre des informations importantes.

Informations sur le contenu du jardin d'enfants

Tous les jardins d'enfants ont un plan annuel qui décrit le projet pédagogique de l'établissement. Les jardins d'enfants proposent aussi souvent des informations sous la forme de lettre mensuelle ou de lettre du service où va l'enfant. Vous y trouverez les plans de ce qui va se passer, et souvent aussi une évaluation des activités qui ont été organisées. Beaucoup de jardins d'enfants documentent aussi ce qui s'est passé au cours de la journée sous la forme de photos, de textes, ou des deux. Certains jardins d'enfants disposent aussi de solutions informatiques pour l'échange d'informations.

Échanges libres

Beaucoup des contacts entre le jardin d'enfants et la famille se font par des échanges libres, par exemple au vestiaire quand les enfants arrivent et repartent. D'autres parents et enfants assistent souvent à ces échanges. Si vous voulez parler d'un sujet qui doit rester privé, demandez à avoir un entretien particulier.



© Nina Henningsvåg Træset

Échanges formels

Quelques fois par an, le jardin d'enfants invite à un entretien de développement (utviklingssamtale) obligatoire. C'est une conversation individuelle entre l'enseignant du jardin d'enfants et les parents de chacun des enfants. Cet entretien vous permet d'échanger vos avis sur les besoins de l'enfant, son bien-être et son développement. Vous pouvez demander au jardin d'enfants de faire venir un interprète pour cet entretien, si vous le voulez.

Réunions des parents

Une ou deux fois par an, le jardin d'enfants organise des réunions communes à tous les parents. Tous les parents y sont invités. Cette réunion permet de discuter les questions du moment qui concernent le jardin d'enfants, et tous les parents peuvent y intervenir.

Conseil des parents (foreldreråd) et comité de collaboration (samarbeidsutvalg)

Le conseil des parents se compose des parents de tous les enfants de l'établissement. Le conseil des parents doit représenter les intérêts communs des parents et contribuer à une collaboration entre les parents et le jardin d'enfants, qui pourra assurer une bonne ambiance dans l'établissement.

Le comité de collaboration (Samarbeidsutvalget ou SU) se compose de parents et d'employés du jardin d'enfants. Le SU doit assurer une bonne collaboration entre le jardin d'enfants et les familles. Le SU traite les affaires importantes pour le jardin d'enfants. De telles affaires sont par exemple le plan annuel, le budget, les changements apportés aux formes de fonctionnement ou à l'organisation.



BERGEN
KOMMUNE